

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de subventions
pour l'année 2017 auprès
de la DRAC Ile-de-France
pour le compte du musée
municipal**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170928-17-F-08-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017 AUPRES DE LA
D.R.A.C ILE-DE-FRANCE POUR LE COMPTE DU MUSEE MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur JOUSSE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye sollicite le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour l'année 2017 à l'attention de deux projets du musée municipal :

1/ Le premier concerne la programmation annuelle des actions culturelles : saison musicale autour des jeunes talents (piano, instruments à corde et à vent) ; animations et visites guidées ; actions pédagogiques auprès des enfants scolarisés ; participation aux événements nationaux de la Nuit des musées et de la Fête de la musique qui seront organisées au sein de la maison natale Claude Debussy et du fonds permanent Paul et André Vera, labellisés « musées de France ». La Direction régionale des musées de France accompagne ces projets en octroyant annuellement une subvention à ces dépenses de fonctionnement.

2/ Le deuxième projet concerne l'acquisition de mobilier de stockage de réserve et la restauration d'œuvres d'art destinées au bâtiment Henri IV en cours de réhabilitation. La réserve d'œuvres d'art du musée municipal sera en effet rénovée et quatre bustes sculptés seront présentés au rez-de-chaussée de l'édifice.

Désignation	Détails	Dépense H.T.
Mobilier et petits équipements en conservation préventive	Mobilier de stockage complémentaire et appareils de contrôle hygrométrique	19 500 €
Restauration des collections et conservation préventive	4 bustes sculptés et bilan sanitaire et mesures de conservation préventive de mobilier avant réintégration dans la nouvelle réserve	13 392 €
Total		32 892 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations mentionnées ci-dessus et de solliciter auprès de l'État (D.R.A.C.) l'attribution d'une subvention au taux maximum.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

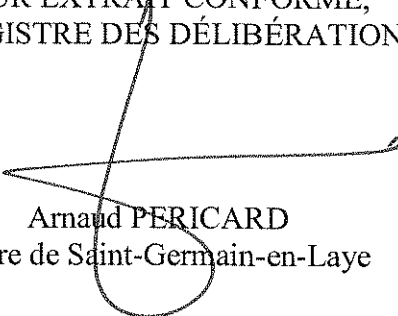
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les opérations susmentionnées,

SOLLICITE auprès de l'État (D.R.A.C.) l'attribution d'une subvention au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye